QUELQUES HABITANTS DE MERRY-SEC AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

BERNARD Marguerite :

- Le 20 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des tonneliers Laurent Martin et Germain Tranchant et du marinier Michel Dubuisson, domiciliés à Auxerre, et des manouvriers Jean Boileau et Jean Rochot, résidant tous deux au bourg Saint-Amatre à Auxerre, est comparu Edmond Gorrier, fils du cardeur Prix Gorrier et de Marguerite Bernard, son épouse, demeurant quant à eux à « *Bonon* » (hameau de Bounon à Merry-Sec), lequel a passé un contrat de mariage avec Marguerite Nicault, fille des défunts Edmond Nicault et Jeanne Martin, accompagnée par ses tuteurs Nicolas Dappoigny et Louis Boileau, tous deux vignerons à Auxerre, ainsi que par son aïeul le tonnelier auxerrois Jean Martin l'aîné (qui a signé) [AD 89, 3 E 6-324].

BERTHEAU Simon :

- Le 3 juin 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des laboureurs Antoine Bertheau et Jean Bertheau, domiciliés au hameau de Prénereau à Migé, le laboureur Simon Bertheau, demeurant au hameau de Pesteau à Merry-Sec, a vendu pour le prix de 15 livres tournois à l'honorable homme maître Drouet Simonnet, receveur du domaine de roi résidant à Auxerre, une pièce de terre d'un arpent et demi située au finage dudit hameau de Prénereau à Migé [AD 89, 3 E 6-324].

BIGNY Laurent :

- Le 8 novembre 1544, devant Mathurin Breton (promoteur en l'officialité d'Auxerre), le prêtre Laurent Bigny, domicilié à Merry-Sec, a reconnu devoir à maître Philippe de Montmoret (procureur en ladite officialité) la somme de 15 sols tournois. Cette reconnaissance de dette est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par Anne Michel, veuve dudit Mathurin Breton, inventaire dressé du 21 janvier au 6 février 1567 par Louis Tribolé, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-435].

DAVAU Jean :

- Vers 1533, sans doute à Merry-Sec, est né Claude Davau, fils de Jean Davau. Sa date de naissance peut être calculée à partir de l'âge qui lui a été attribué dans un acte notarié datant du 12 août 1569 [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 50].
- Le 28 novembre 1561, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, Claude Davau, fils du marchand Jean Davau, domicilié à Merry-Sec, et d'une femme non dénommée, a passé un contrat de mariage avec Marthe Fauleau, veuve en premières noces de feu Guillaume Delorme et en secondes noces de feu Claude Vincent, tous deux d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-321].

DE LABORDE Marie :

- Le 18 septembre 1579, devant maître Guyard, notaire au hameau de Pesteau à Merry-Sec, est comparu l'écuyer Denis de Lenfernat, seigneur de Marnay à Poilly-sur-Tholon, fils de feu Louis de Lenfernat et de Madeleine Tribolé, accompagné de son épouse Claude de Randal, lequel a vendu à la noble demoiselle Marie de Laborde, veuve du noble seigneur Adrien de Goust, seigneur du Guart, la terre et seigneurie dudit Pesteau dont il a hérité de son défunt père et dont sa mère jouissait alors. Cette vente est signalée dans l'inventaire après décès de tous les biens laissés en héritage par feu Jean Joseph Guillaume de Lenfernat, établi à partir du 21 février 1780 devant Edmé Prix Deschamps, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-285].

DE PRESLE Marie :

- Le 29 juillet 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'écuyer François David, seigneur du Mesnil à Douchy (45), représentant les intérêts de Diane David, sa fille mineure, née de lui et de sa défunte femme Marie de Presle (veuve en premières noces de Jean d'Estampes), et d'autre part l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et le chevalier Louis d'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbault (41), tous deux frères dudit feu Jean d'Estampes, lesquelles parties ont transigé pour clore un procès les opposant à propos de l'exécution du contrat de mariage unissant lesdits défunts Jean d'Estampes et Marie de Presle [AD 89, 3 E 6-323].

D'ESTAMPES Denis :

- Le 2 février 1561 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière et de Pesteau, est comparue la noble et scientifique personne maître Denis Delaporte, prieur de l'église auxerroise de Saint-Eusèbe, lequel a reconnu avoir reçu de l'honorable homme maître Germain Delyé, conseiller au siège présidial d'Auxerre, héritier de feu Jeanne Vivien, sa mère, la somme de 825 livres tournois pour le rachat d'une rente annuelle de 45 livres tournois due par ladite défunte à l'écuyer François Delaporte [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 74].
- Le 6 février 1561 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et Barbe Tribolé, son épouse, veuve en premières noces de Jean de Laborde, ont passé un acte notarié où est signalé un acte de vente datant de janvier 1444 *n.s.*, par lequel Catherine, veuve de feu Jean Tribolé, trisaïeule de ladite Barbe Tribolé, a vendu à Guillaume Amyot, tant en son nom qu'en celui de ses enfants Blaise Tribolé, seigneur de Pesteau à Merry-Sec, et Simon Tribolé, seigneur de Misery à Crain, des terres et des prés situés à Crain, audit lieu de Misery [AD 89, 3 E 6-321].
- Le 2 mars 1563 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, l'honorable homme maître François Loyset, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, muni d'une procuration établie le jour même par le noble homme Jean de Laborde l'aîné (seigneur en partie de Serein à Chevannes), a cédé au noble homme Denis d'Estampes (seigneur de La Pinaudière et de Pesteau en partie) une rente de vingt-six bichets de grain constituée par feu Nicolas Michau sur le moulin de Coquedan situé en la paroisse de Charbuy et la justice de Lindry, ainsi que la moitié de l'étang de ce moulin, ceci en remboursement des dettes que ledit Jean de Laborde avait contractées auprès dudit Denis d'Estampes [AD 89, 3 E 6-323].

- Le 29 juillet 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'écuyer François David, seigneur du Mesnil à Douchy (45), représentant les intérêts de Diane David, sa fille mineure, née de lui et de sa défunte femme Marie de Presle (veuve en premières noces de Jean d'Estampes), et d'autre part l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et le chevalier Louis d'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbault (41), tous deux frères dudit feu Jean d'Estampes, lesquelles parties ont transigé pour clore un procès les opposant à propos de l'exécution du contrat de mariage unissant lesdits défunts Jean d'Estampes et Marie de Presle [AD 89, 3 E 6-323].
- Le 28 juillet 1568, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de maître Jean Proqueau, procureur à Auxerre, et de maître Alexandre Legueux, praticien à Villefargeau, est comparu le noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, lequel a chargé la demoiselle Barbe Tribolé, veuve de feu l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, de Misery (à Crain) et de Pesteau (à Merry-Sec), de vendre pour lui une maison lui appartenant, située à Mouffy [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 31 juillet 1568, devant Laurent Guiard, notaire au hameau de Pesteau à Merry-Sec, la demoiselle Barbe Tribolé, veuve de feu l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, de Misery (à Crain) et de Pesteau (à Merry-Sec), a vendu pour le prix de 1100 livres tournois à l'écuyer Louis de Laborde, seigneur en partie de Mouffy, une maison située audit lieu de Mouffy, appartenant au noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre. Cette vente est signalée dans la quittance signée le 2 août 1568 par ledit Germain Delyé, ceci devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 2 août 1568, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, a reconnu avoir reçu la somme de 1100 livres tournois de la demoiselle Barbe Tribolé, veuve de feu l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, de Misery (à Crain) et de Pesteau (à Merry-Sec), ceci pour la vente d'une maison à Mouffy à l'écuyer Louis de Laborde, seigneur en partie de Mouffy, le 31 juillet 1568 devant maître Laurent Guiard, notaire à Mailly (domicilié au hameau de Pesteau à Merry-Sec) [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 26 mars 1569, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de maître Alexandre Legueux, praticien à Villefargeau, est comparue Madeleine Tribolé, veuve de feu l'écuyer Louis de Lenfernat, seigneur de Marnay à Poilly-sur-Tholon, laquelle, pour payer la dot de sa fille Marguerite de Lenfernat, devenue l'épouse de l'écuyer Claude de Goust, seigneur de Cuy, a vendu pour le prix de 1050 livres tournois à Barbe Tribolé, veuve du défunt écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière et de Misery à Crain, et mère d'Olivier d'Estampes, encore mineur, toutes les rentes lui appartenant à prélever sur plusieurs biens à Chevannes [AD 89, 3 E 6-326].

D'ESTAMPES Jean :
- Le 29 juillet 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'écuyer François David, seigneur du Mesnil à Douchy (45), représentant les intérêts de Diane David, sa fille mineure, née de lui et de sa défunte femme Marie de Presle (veuve en premières noces de Jean d'Estampes), et d'autre part l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et le chevalier Louis d'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbault (41), tous deux frères dudit feu Jean d'Estampes, lesquelles parties ont transigé pour clore un procès les opposant à propos de l'exécution du contrat de mariage unissant lesdits défunts Jean d'Estampes et Marie de Presle [AD 89, 3 E 6-323].

D'ESTAMPES Olivier :
- Le 26 mars 1569, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de maître Alexandre Legueux, praticien à Villefargeau, est comparue Madeleine Tribolé, veuve de feu l'écuyer Louis de Lenfernat, seigneur de Marnay à Poilly-sur-Tholon, laquelle, pour payer la dot de sa fille Marguerite de Lenfernat, devenue l'épouse de l'écuyer Claude de Goust, seigneur de Cuy, a vendu pour le prix de 1050 livres tournois à Barbe Tribolé, veuve du défunt écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière et de Misery à Crain, et mère d'Olivier d'Estampes, encore mineur, toutes les rentes lui appartenant à prélever sur plusieurs biens à Chevannes [AD 89, 3 E 6-326].

GIRARD Jean :
- Le 26 mai 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Girard, du hameau de Pesteau à Merry-Sec, est comparu Guillemin Charretier (ou Chartier), laboureur à Vallan, lequel a vendu pour 40 livres tournois à Noël Bressant, marchand à Auxerre, une rente annuelle et perpétuelle de quatre livres tournois à percevoir chaque année à la Toussaint, rente garantie par la maison dudit Guillemin Charretier (ou Chartier) située au finage de Vallan, tenant de part et d'autre à deux chemins communs et d'un côté à Etienne Rocard et Guillaume Macé, ainsi que par des vignes et un pré situés au même finage [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 97 verso].

GODARD Jean :
- Le 23 mai 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Louis Ancelot, procureur, et de l'honorable homme Pierre Cloppet, marchand, tous deux domiciliés en ladite ville d'Auxerre, ainsi que de Jean Godard, fils de Roger Godard, vivant à Merry-Sec, et de Jean Moutier (ou Motier), demeurant à Entrain (58), est comparu maître Michel Armant, fils de maître Barthélemy Armant, procureur en l'officialité d'Auxerre, et de feue Jeanne Ardré (ou Ardrée), lequel, ayant acquitté ses parents de leurs dettes envers Nicolas Guillot, marchand à Paris, et les ayant longtemps aidé à nourrir leurs filles, a reçu en donation de son père plusieurs biens, dont : la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, des chambres hautes, un grenier, une cour et une place à l'arrière, le tout tenant d'une part à Pierre Cloppet et Jean Cloppet, d'autre part à maître Laurent Chrestien, par-devant à la grand-rue allant au pilori et par-derrière à ladite place, celle-ci tenant d'une part audit Laurent Chrestien, d'autre part à maître Etienne Fernier et par-devant à la rue allant à la boucherie ; la moitié d'un jardin situé au bourg Saint-Amatre à Auxerre, tenant d'un long à Nicolas Maslines, d'autre long à Jean Bellot, par-dessous à la veuve (nommée Marie Tuloup) et aux héritiers de maître Thomas Delavau et par-devant à la grand-rue ; et une denrée de vigne située au finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *la chièvre* », du côté de la vigne blanche appartenant à l'abbé de Saint-

Pierre-en-Vallée, une autre denrée de vigne ayant été attribuée à Germain Armant, à l'épouse de Nicolas (de) Morgnival et à Edmé Armant, autres enfants de ladite défunte Jeanne Ardré (ou Ardrée) [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 95].
- Le 20 juin 1565, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, les honorables hommes Mathieu Comtesse et Pierre Girard, marchands à Auxerre, ont baillé à titre de louage pour six ans à Pierre Daoust et Jean Henrisson, bouchers auxerrois, une maison de fond en comble située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, tenant d'une part aux hoirs de feu Guillet Tangy, d'autre part aux hoirs de feu Arthus Rothier, par-derrière aux hoirs de feu Pierron Robert, et par-devant à la rue commune descendant de la boucherie aux grands mosles, ceci moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois à payer chaque année le 1er avril et en présence du tanneur auxerrois Jean Cordier et de Jean Godard, fils de Roger Godard, domicilié à Merry-Sec [AD 89, E 390, folio 291 recto].

GODARD Roger :
- Le 23 mai 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Louis Ancelot, procureur, et de l'honorable homme Pierre Cloppet, marchand, tous deux domiciliés en ladite ville d'Auxerre, ainsi que de Jean Godard, fils de Roger Godard, vivant à Merry-Sec, et de Jean Moutier (ou Motier), demeurant à Entrain (58), est comparu maître Michel Armant, fils de maître Barthélemy Armant, procureur en l'officialité d'Auxerre, et de feue Jeanne Ardré (ou Ardrée), lequel, ayant acquitté ses parents de leurs dettes envers Nicolas Guillot, marchand à Paris, et les ayant longtemps aidé à nourrir leurs filles, a reçu en donation de son père plusieurs biens, dont : la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, des chambres hautes, un grenier, une cour et une place à l'arrière, le tout tenant d'une part à Pierre Cloppet et Jean Cloppet, d'autre part à maître Laurent Chrestien, par-devant à la grand-rue allant au pilori et par-derrière à ladite place, celle-ci tenant d'une part audit Laurent Chrestien, d'autre part à maître Etienne Fernier et par-devant à la rue allant à la boucherie ; la moitié d'un jardin situé au bourg Saint-Amatre à Auxerre, tenant d'un long à Nicolas Maslines, d'autre long à Jean Bellot, par-dessous à la veuve (nommée Marie Tuloup) et aux héritiers de maître Thomas Delavau et par-devant à la grand-rue ; et une denrée de vigne située au finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *la chièvre* », du côté de la vigne blanche appartenant à l'abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, une autre denrée de vigne ayant été attribuée à Germain Armant, à l'épouse de Nicolas (de) Morgnival et à Edmé Armant, autres enfants de ladite défunte Jeanne Ardré (ou Ardrée) [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 95].
- Le 20 juin 1565, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, les honorables hommes Mathieu Comtesse et Pierre Girard, marchands à Auxerre, ont baillé à titre de louage pour six ans à Pierre Daoust et Jean Henrisson, bouchers auxerrois, une maison de fond en comble située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, tenant d'une part aux hoirs de feu Guillet Tangy, d'autre part aux hoirs de feu Arthus Rothier, par-derrière aux hoirs de feu Pierron Robert, et par-devant à la rue commune descendant de la boucherie aux grands mosles, ceci moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois à payer chaque année le 1er avril et en présence du tanneur auxerrois Jean Cordier et de Jean Godard, fils de Roger Godard, domicilié à Merry-Sec [AD 89, E 390, folio 291 recto].

GORRIER Prix :
- Le 20 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des tonneliers Laurent Martin et Germain Tranchant et du marinier Michel Dubuisson, domiciliés à Auxerre, et des manouvriers Jean Boileau et Jean Rochot, résidant tous deux au bourg Saint-Amatre à Auxerre, est comparu Edmond Gorrier, fils du cardeur Prix Gorrier et de Marguerite Bernard, son épouse, demeurant quant à eux à « *Bonon* » (hameau de Bounon à Merry-Sec), lequel a passé un contrat de mariage avec Marguerite Nicault, fille des défunts Edmond Nicault et Jeanne Martin, accompagnée par ses tuteurs Nicolas Dappoigny et Louis Boileau, tous deux vignerons à Auxerre, ainsi que par son aïeul le tonnelier auxerrois Jean Martin l'aîné (qui a signé) [AD 89, 3 E 6-324].

GUIARD Laurent :
- Le 31 juillet 1568, devant Laurent Guiard, notaire au hameau de Pesteau à Merry-Sec, la demoiselle Barbe Tribolé, veuve de feu l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, de Misery (à Crain) et de Pesteau (à Merry-Sec), a vendu pour le prix de 1100 livres tournois à l'écuyer Louis de Laborde, seigneur en partie de Mouffy, une maison située audit lieu de Mouffy, appartenant au noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre. Cette vente est signalée dans la quittance signée le 2 août 1568 par ledit Germain Delyé, ceci devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 2 août 1568, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, a reconnu avoir reçu la somme de 1100 livres tournois de la demoiselle Barbe Tribolé, veuve de feu l'écuyer Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, de Misery (à Crain) et de Pesteau (à Merry-Sec), ceci pour la vente d'une maison à Mouffy à l'écuyer Louis de Laborde, seigneur en partie de Mouffy, le 31 juillet 1568 devant maître Laurent Guiard, notaire à Mailly (domicilié au hameau de Pesteau à Merry-Sec) [AD 89, 3 E 6-324].

LEMUET Charles :
- Le 19 mars 1556 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Charles Colin, fils de Nicolas Colin et de Guillemette. Ses parrains ont été maître Charles Lemuet, fils de maître Philebert Lemuet, et Nicolas Moreau ; sa marraine a été Huguette, épouse de Laurent Rogneau [AM Auxerre, registre GG 32, folio 15 recto].
- Le 16 décembre 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Charles Lemuet, avocat, et de François Lemuet, marchand, demeurant l'un et l'autre en ladite ville d'Auxerre, est comparue l'honorable femme Catherine Lévesque, veuve de l'honorable homme maître Philebert Boucher, laquelle a donné à l'honorable homme maître Philebert Boucher, son fils, la moitié de la maison où elle vivait avec son défunt mari, dont elle avait hérité lors du partage des biens du défunt effectué le 31 octobre 1560 devant maître Regnault Petit, notaire à Auxerre, ainsi que la terre et seigneurie du Pavillon à Billy-sur-Oisy (58), qui avait été promise audit Philebert Boucher dans son contrat de mariage, passé devant ledit Regnault Petit le 16 mai 1560 [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 257].

- Le 13 octobre 1566, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, Charles Lemuet a engagé trois manœuvres demeurant au faubourg auxerrois de Saint-Amatre, ceci pour clore le devant d'un clos de vigne situé près de la porte d'Egleny à Auxerre [AD 89].
- Le 28 février 1569, le parlement de Paris a lancé un mandat d'arrêt contre l'avocat Charles Lemuet, devenu protestant, et contre d'autres huguenots de l'Auxerrois ayant pris les armes contre le roi Charles IX, ordonnant qu'ils soient reclus à Auxerre et passés en jugement [AN, X / 2a / 137, folio 224 verso].
- Le 27 novembre 1572, après le massacre de la Saint-Barthélemy, l'avocat Charles Lemuet, seigneur d'Ardeau à Merry-Sec, réfugié à Varzy, a abjuré le calvinisme à Auxerre [AD 89, G 1627].